



Bureau des Interventions et de la Synthèse
Affaires Générales
Dossier suivi par JB
Mél. : pp-cabinet-sdc-bis-ag@interieur.gouv.fr
Nos réf. : cab 23-001714
Vos réf : votre courriel du 15 février 2023.

Monsieur Jean MACINSIDE

dada+request-2166-03abe8f0@madada.fr

Paris, le **20 AVR. 2023**

Monsieur,

Par courriel cité en référence, vous avez souhaité obtenir communication des statistiques de verbalisation pour « circulation sur piste cyclable des véhicules motorisés » à Paris pour l'année 2022.

Je tiens à vous préciser que la verbalisation des auteurs de ce type d'infraction est également assurée par les effectifs de la police municipale parisienne.

En ce qui concerne la préfecture de Police, vous trouverez ci-dessous les informations sollicitées :

→ Nombre d'infractions relevées par la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) de la préfecture de Police pour « circulation d'un véhicule non autorisé sur une piste ou bande cyclable » : **5120** verbalisations pour l'année 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le préfet de Police,

**Pour le Préfet de Police,
La Sous-Préfète,
Directrice Adjointe du Cabinet**

Elise LAVIELLE